



AVIS

AT.22.31AV

Révision du plan de secteur de NAMUR – HUY–WAREMME en vue de l'extension du parc d'activité économique « Mécalys » par l'inscription de zones d'activité économique mixte et de compensations planologiques à ANDENNE-FERNELMONT-HERON – Demande de révision (deuxième demande – compléments)

Avis adopté le 29/04/2022

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Initiateur :* BEP et SPI
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* D.II.48§4 du CoDT
- *Date d'envoi du dossier :* 15/03/2022
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Audition :* 26/04/2022

Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* En extension du parc d'activité économique « Mécalsys » - zone agricole et non affectée (« zone blanche »)
- *Affectation proposée :* Zone d'activité économique mixte
- *Compensations :* Zone agricole

Brève description du projet et de son contexte :

Cette demande de révision vise l'extension du parc d'activité économique « Mécalsys ». Les deux zones prévues pour cette extension sont actuellement en zone agricole au plan de secteur et pour une petite partie en zone non affectée (« zone blanche » liée à l'autoroute). La demande concerne l'inscription de ces deux zones en zone d'activité économique mixte. Elles présentent une superficie totale de 52,55 ha et sont situées sur le territoire communal d'Andenne et Fernelmont d'une part et Héron d'autre part.

La demande est portée par deux intercommunales de développement économique et a pour objectif d'étendre le parc existant « Mécalsys ».

La zone proposée pour les compensations est reprise en zone industrielle selon les prescriptions littérales du plan de secteur de 1986 mais apparaît en zone agricole selon les prescriptions graphiques.

Pour rappel, le Pôle a émis un avis favorable sur ce projet (Avis du 27/11/2020 - Réf. AT.20.61.AV).

Cet avis mentionnait la nécessité d'approfondir l'analyse des alternatives (localisation, configuration) ainsi que l'analyse des compensations.

Suite à plusieurs avis (dont celui du Pôle Aménagement du territoire), des compléments ont été apportés au dossier. Ils portent sur une mise à jour de la justification des besoins, une analyse de la disponibilité des terrains à vocation économique dans les sites à réaménager, un complément de l'analyse de la situation de fait et sur une modification de la compensation planologique initialement proposée.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire réitère son avis favorable émis le 27/11/2020 sur la demande de révision du plan de secteur de NAMUR – HUY – WAREMME en vue de l'extension du parc d'activité économique « Mécalsys » par l'inscription de zones d'activité économique mixte et de compensations planologiques à ANDENNE-FERNELMONT-HERON. Il est dès lors favorable à la poursuite de la procédure.

Sur base des informations reprises dans le dossier de demande de révision et dans les compléments apportés suite à son avis de 2020, le Pôle estime que l'inscription de zones d'activité économique mixte sur ce site permettra de répondre aux besoins avérés en terrains à vocation économique dans cette aire géographique.

Le Pôle estime également que les nouvelles propositions de compensation planologique semblent adéquates. Il demande toutefois d'approfondir l'analyse de leur pertinence notamment au regard des enjeux patrimoniaux dans les périmètres visés et à leur proximité immédiate (ex : Grotte de Scladina) et des enjeux de valorisation des gisements carriers concernés.

Il demande aussi que le rapport sur les incidences environnementales analyse de manière approfondie la cohérence des délimitations des nouveaux périmètres de compensation et le potentiel d'utilisation des sites à réaménager comme compensation planologique.

Enfin, étant donné que le dossier est en début de procédure, le Pôle tient à nouveau à préciser que le présent avis ne présuppose pas des avis qui seront émis par le Pôle dans la suite de la procédure relative à ce dossier.



Samuël SAELENS
Président